

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 25 juin 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Convention de sous
occupation du
domaine public pour
le plan d'eau de la
Ganguise avec Sport
Nature Ganguise
Lauragais

Présents : Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sébastien BOUSQUET,
Michel BROUSSE, Christophe BRUNEL, Karole CAFFIER,
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM,
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Jean-Marc DEUMIER,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD,
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN,
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Serge OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Bruno POMART,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU,
Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
18 juin 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Henri POISSON par
Christophe BRUNEL, Nicolas RAUZY par Sébastien BOUSQUET,
Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par
Jean-Pierre GUIRAUD.

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Alain CARBON à
Bernard PECH, François DEMANGEOT à Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,
Hélène GIRAL à Giovanni ZAMAI, Priscillia GRANIER à Sabine CHABERT,
Bernard GRIMAUD à Philippe GREFFIER, Thierry MALLEVILLE à
Charles PAULY, Martine PUEBLA à Benoît MERLIN, Régine SURRE à
Denis BOUILLEUX.

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Pierre BARBAUD, Javier DE LA CASA, Dominique DUBLOIS,
Cédric LEMOINE, René MERIC.

Signature

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Benoît MERLIN.

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que, par délibération n°20170163 en date du 5 décembre 2018, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer avec BRL une convention d'occupation temporaire, pour 2019 et 2020, pour le maintien des activités nautiques, de pêche et de chasse sur le plan d'eau de La Ganguise.

Dans ladite convention, BRL permet à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois d'autoriser un tiers à occuper tout ou partie du domaine public mis à la disposition.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer une convention de sous occupation du domaine public avec Sport Nature Ganguise Lauragais dans le cadre de la pratique des activités de la base CAP GANGUISE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la signature de la convention de sous occupation du domaine public du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 avec Sport Nature Ganguise Lauragais dans le cadre de la pratique des activités de la base CAP GANGUISE.

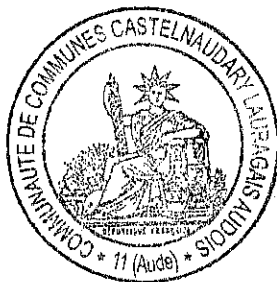
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 25 juin 2020



Le Président,

Philippe GREFFIER.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200701-20200107-DE